

Programme intensif hybride (PIH)/ Blended Intensive Programme (BIP)

GT « Redynamiser la mobilité »

10/05/2022

BIP: Définitions et concepts

- Programme court et intensif utilisant des **méthodes** d'apprentissage et d'enseignement **innovantes et numériques** (ex: coopération en ligne)
- Séjour de **mobilité physique de courte durée** (5 à 30j) entre pays Programme
+
- combiné avec **composante virtuelle obligatoire** innovante, **facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe**
 - **Objectif**: Réunir les apprenants de différents pays/disciplines en ligne pour travailler en groupe à l'accomplissement de tâches spécifiques intégrées au BIP & comptabilisées dans les acquis d'apprentissage globaux
- Combinaison des expériences de **mobilité physique** et **virtuelle**: **min 3 ECTS**



Objectifs des BIP's

- **Élaborer conjointement** des programmes d'apprentissage, d'enseignement et de formation pour des groupes d'étudiants ou de personnel enseignant et administratif
- Favoriser le développement de **programmes d'études transnationaux et transdisciplinaires** (reliant plus d'une matière/un domaine d'étude), des méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes pour relever les **défis sociétaux**
- Stimuler/accompagner les EES dans leur innovation pédagogique à travers leur mise en place



Organisation d'un BIP

- Apporter une **valeur ajoutée** par rapport aux programmes ou cours existants :
 - Contenu spécialisé non enseigné ailleurs ;
 - Contenu pas enseigné de cette manière ailleurs ;
 - Permettant d'acquérir de nouvelles perspectives sur le sujet étudié.
- Programme entièrement nouveau ou amélioration d'un programme existant, avec caractéristiques complémentaires (*ex: mode d'enseignement dans un format hybride*)
- Les programmes intensifs hybrides peuvent faire partie des programmes d'études des établissements ou venir les compléter
- Inclure l'apprentissage par le défi, où des équipes **transnationales et transdisciplinaires** travaillent ensemble pour remédier à des problèmes
- Offrir des **conditions d'apprentissage et d'enseignement particulières** qui ne peuvent **pas être offertes par une seule institution**
- Développer des **acquis d'apprentissage** liés à des **compétences académiques et transversales (soft skills)**

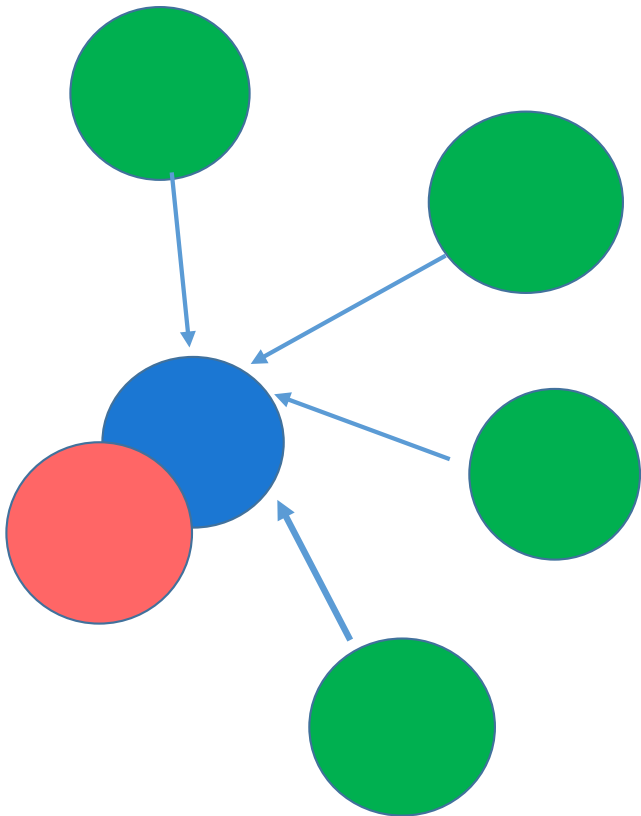
BIP - Partenariat

Composition:

- **Obligatoire:** Développé et mis en œuvre par **au moins 3 EES Chartés**, issus d'**au moins 3 pays** d'un État membre de l'UE ou d'un pays tiers associé au programme
- **Optionnel** : partenaire supplémentaire potentiel:
 - Tout autre EES/organisation d'un État membre de l'UE ou d'un pays tiers associé au programme
 - Tout pays tiers non associé au programme.
- Chaque partenaire BIP doit être impliqué dans le développement et la mise en œuvre du programme
- Les EES participants peuvent se répartir les responsabilités et les tâches
- **Formalisation du partenariat via un All multilatéral: optionnel**
- Au stade de la candidature AC131: pas d'information demandée sur les partenaires!

Partenariat pour un BIP – Rôles des EES

All's signés entre EES d'envoi et d'accueil avant la mobilité



- Un seul **EES coordinateur**:
 - ✓ Organisateur principal du BIP – coordonne organisation
 - ✓ Reçoit le financement Erasmus (OS - BIP) et le gère
 - ✓ Par défaut: **EES d'accueil** (hôte) pour la mobilité des étudiants & personnel
 - ✓ Autres scénarios:
 - **EES d'envoi**
 - Sans rôle dans la mobilité
- **EES d'accueil**:
 - ✓ Généralement = **EES coordinateur**
 - ✓ Accueille participants du BIP (Financés par EES d'envoi)
 - ✓ Doit faire partie du partenariat du BIP
 - ✓ Emet les relevés de notes, attestations de présence,...
 - ✓ Optionnel: organisme d'accueil conjoint supplémentaire
- **EES d'envoi**:
 - ✓ N'importe quel EES du partenariat OU en dehors de celui-ci
 - ✓ Envoie des participants (contrat de bourse, convention de mobilité)
 - ✓ Finance la mobilité des participants dans leur projet KA131
 - ✓ = **EES coordinateur** (si l'activité a lieu dans un autre pays)



Participants au BIP – 2 catégories

1) Les participants pour apprendre ou se former

- Les étudiants (niveaux 5 à 8 CEC (Cadre européen des certifications))
- Le personnel (enseignant ou administratif)

2) Les participants dispensant le programme

- Enseignants et formateurs de *l'EES d'accueil*
- Enseignants et formateurs - *personnel entrant d'autres EES*
- Formateurs « des personnels invités » d'organisations autres que des EES (*entreprises, associations ou instituts de recherche*)



Participants au BIP – Participation minimale

Condition pour qu'un BIP soit éligible à un financement (OS – BIP):

Minimum 15 participants (SMS/STT) partant en mobilité physique (étudiant bourse zéro inclus)

pour suivre le programme depuis les EES d'envoi (ECHE) vers l'EES d'accueil (ECHE)

- L'idée est que les « 15 participants minimum » proviennent idéalement des EES du partenariat*
- Les 15 participants minimum ne comptent pas le personnel enseignant/formateur dispensant le programme

- Participants supplémentaires possibles issus de :
 - ✓ EES détenteur d'une charte hors du partenariat → éligible pour une bourse E+/peuvent être pris en compte dans les 15-20 participants financés par l'OS des BIP
 - ✓ EES coordinateur (si situé dans même pays que l'EES d'accueil)
 - ✓ EES d'accueil (étudiants locaux → pas de mobilité physique)
 - ✓ EES pays non associés au programme si l'établissement d'accueil a, en parallèle, un projet de mobilité financé par l'AC107/AC171 (Mobilités IN)
- Non éligibles pour une bourse E+
-Pas pris en compte dans les 15 participants minimum
- **Nombre Max indicatif: 60** → efficacité apprentissage & la formation + l'organisation
 - Le même groupe de participants peut inclure étudiants et personnels (apprenants)



Demande de financement

Financement demandé de manière répartie entre les EES en fonction de leur rôle, dans leur demande de subvention respective

1) **EES coordinateur**: demande un Soutien à l'organisation du BIP pour chaque BIP:

- Nombre quelconque de BIP distincts au cours d'un même Appel
- Nbre de BIP's demandés & accordés : proportionnel à la capacité organisationnelle

- **Candidature: nbre indicatif de participants apprenants attendus** (personnel/étudiants)
 - Utilisé par l'AN pour attribuer les fonds pour l'OS - BIP (400€/participants)
 - Peut être adapté au stade du RI/de la réallocation
 - Min 15 participants (financés par E+) : 6000€ MIN
 - Max 20 participants (financés par E+) : 8000€ MAX

Financement plafonné! Pas le nombre de participants au BIP.

Demande de financement

2) Les EES d'envoi :

Demande de subvention- nombre estimé de participants envoyés:

- Etudiants : « Mobilité des étudiants à des fins d'études » (SMS)
- Personnel (apprenants) : « Mobilité du personnel pour la formation » (STT)
- Personnel: « Mobilité du personnel à des fins d'enseignement » (STA)


3) EES d'accueil :

Demande de subvention – nombre estimé de personnel enseignant/formateur invité, provenant d'entreprises/organisations dispensant le programme

- Personnel: « Mobilité du personnel à des fins d'enseignement » (STA) – Experts invités



Soutien organisationnel du BIP

- Destiné à **couvrir les coûts** liés à :
 - la préparation, la conception, au développement, à la mise en œuvre et au suivi du programme
 - la réalisation d'activités virtuelles/à distance
 - la gestion et à la coordination générale
 - **A l'exclusion des frais de séjour et de voyage des participants**
 - Les coûts (OS) **peuvent inclure** :
 - la production de documents ou de matériel pédagogique
 - la location de salles et d'équipements
 - les sorties sur le terrain, les excursions
 - les activités de communication, la traduction et l'interprétation
 - les visites préparatoires et les tâches administratives...
 - L'EES de coordination est chargé **de répartir l'OS du BIP entre les participants au partenariat** où les coûts susmentionnés sont supportés
 - **Soutien organisationnel à un BIP ≠ Soutien organisationnel à la mobilité** 
- Les EES d'envoi et d'accueil reçoivent un soutien organisationnel à la mobilité pour chaque participant mobile prenant part au BIP (comme pour toute mobilité Erasmus+)

Points d'attention

- Un même BIP ne peut être financé **qu'une seule fois par Appel** :
 - Même titre
 - Mêmes résultats d'apprentissage
 - Même composition de partenariat (même si rotation du coordonnateur)

Si le même BIP organisé plusieurs fois au cours d'un même projet AC131 sous l'Appel 2021: Pas éligible pour un financement E+ (OS) et ne peut être encodé dans le BM

Les coordonnateurs peuvent soumettre une nouvelle demande de financement pour le même BIP lors de l'Appel suivant

- Les étudiants participant à un BIP doivent **respecter les règles définies dans le contrat de bourse**:
 - l'OLS est un prérequis obligatoire au départ
 - le rapport final du participant doit être complété après la mobilité

Rapport intermédiaire

Lors du RI, possibilité d'ajuster (augmenter ou diminuer):

- le nombre de BIP's financés
- le nombre de participants (apprenants) et le financement qui en découle

Transferts

- Transfert de fonds des subventions de mobilité → l'OS des BIP : **pas possible**
- Transfert de l'OS des BIP non utilisé (obtenu suite aux mobilités réalisées au sein de ce BIP) → des subventions de mobilité : **possible**

Rapport final

Les 3 critères d'éligibilité suivants doivent être remplis (3 Pays Programme, 3 EES des pays, 15 participants min (en mobilité E+ et non-impliqués dans la dispense du programme))

Assurance qualité :

EES coordinateur rend compte des BIP's mis en œuvre (rapport succinct sur la réalisation)

Si BIP bien/mal exécuté: impact sur le score final du projet

Si un BIP pour lequel un financement avait été reçu n'est au final pas organisé, l'Agence en tiendra compte dans le cadre des allocations budgétaires futures (sauf si un remboursement a lieu au moment du RI, ou si le BIP n'a pas eu lieu pour des raisons justifiées, qui devront être développées au sein du Rapport Final, et seront analysées par l'Agence)

Documents de référence

- Guide du Programme Erasmus+ 2022 version FR: page 50
- Toutes les infos détaillées se trouvent dans [le Higher Education mobility Handbook](#)
- En préparation par la CE: « Blended mobility in Erasmus+, Guidance for beneficiaries for Higher Education Institutions / Grant Applicants and Beneficiaries »